



Et si le numérique éloignait les usagers de nos services

Il semblerait que contrairement à ce que nous rabâche notre Direction et le Gouvernement, la dématérialisation ne rapprocherait pas autant nos usagers de nos services. Ainsi, la défenseure des droits a encore souligné que l'accessibilité aux services de l'Etat en ligne n'est donc pas la même dans tous les territoires, et demeure également très difficile pour certains segments de la population. Un quart des plus de 65 ans éprouvent encore des difficultés d'accès aux services en ligne. Les jeunes ne sont pas plus à l'aise avec l'administration dématérialisée. En 2020, 25% des 18-24 ans ont aussi rencontré des difficultés pour réaliser seuls des démarches sur Internet. Les personnes en situation de handicap («visuel, auditif, moteur, cognitif», indique le rapport) sont très vulnérables face à une dématérialisation généralisée, puisque 60% des services en ligne ne leur sont toujours pas accessibles en 2022.

Comme FO DGFIP 87 l'a toujours défendu dans les différentes instances, la défenseure des droits rappelle que le numérique ne doit pas être le seul accès et qu'il faut à tout moment pouvoir revenir au papier, au physique ; l'utilisateur doit pouvoir déterminer son mode d'accueil et non qu'il lui soit imposé !

Quand le risque de sanction disciplinaire est encore augmenté !

Une réunion d'information s'est tenue, le 9 février, sous la présidence de M Cantin, secrétaire général adjoint du MEFR, pour présenter le projet de déploiement d'une carte ministérielle Rossignol dès 2022.

Elle remplacera le système actuel de connexion avec ouverture de sessions sur poste de travail, accès aux applications... effectué grâce :

- couples identifiant / mot de passe
- certificats électroniques implantés sur le poste de travail avec code secret
- certificats électroniques sur carte à puce « contact » avec code secret



Le projet présenté vise à déployer une carte personnelle et unique, permettant :

- l'utilisation simple et sécurisée des systèmes d'information, à l'aide d'une puce « contact », contenant des certificats électroniques et présentant un niveau de confiance élevé
- l'ensemble des usages sans contact utile au sein du ministère, en lien avec les directions.

Le secrétariat général devra fournir la carte, ses certificats électroniques,...

La direction devra synchroniser son annuaire avec le système de gestion des cartes ; des cartes temporaires pourront être distribuées aux stagiaires.

Rédaction : Lydie Peyrichout

FO DGFIP 87, 31 rue montmailler 87043 LIMOGES Cedex

facebook.com/groups/fodgfip87

En cas de perte, l'agent doit immédiatement en informer sa direction. A retenir qu'aux douanes, la perte de la carte peut entraîner des sanctions disciplinaires !



Et si la Responsabilité Personnelle et Pécuniaire s'étendait aux agents et non plus aux comptables...

Au dernier GT du 10/02/2022, FO DGFIP a levé le voile sur plusieurs dispositions notamment la RPP qui sera étendue aux agents.

2 notions suffisamment vagues devront être évaluées :

- la faute grave
- le préjudice financier significatif

Le juge serait réservé aux seules fautes les plus graves

Pour le comptable, se pose toujours le problème des effectifs mis à sa disposition ! Devra-t-il le dénoncer par écrit à sa Direction pour être exempté ?

Jusqu'au 31/12/2022 on engage la responsabilité de son chef, **au 01/01/2023 on engagera sa propre responsabilité**



La DGFIP a même rappelé que l'assurance était à la charge du justiciable désirant de la protection. Mais pour les agents, comment payer pour assurer un risque alors

que le traitement n'est jamais revalorisé ?

Le serrage de vis du futur comptable public, via le levier managérial et les sanctions disciplinaires, seront bien des réalités. NRP, recrutement au choix, rémunération variable selon l'atteinte ou non des objectifs, « débarquement » du responsable s'il ne fait pas l'affaire, seront autant d'outils dont disposeront demain les directeurs locaux.



Promesses électorales

Maintenant que les jeux sont faits, il va falloir que les mots prennent corps en monnaie sonnante et trébuchante. Comme aurait dit un ancien candidat devenu Président, « le changement c'est maintenant ».

Pour l'instant, le point d'indice est gelé, les frais kilométriques ont été revu à minima à la hausse et les fonctionnaires perdent toujours du pouvoir d'achat !



chacun pour tous avec



<https://fo-dgfip-sd.fr/087/>

05 55 45 68 91